



Demande de renseignements : Entrepôt avec locaux à bureaux dans la région de St. John's et les environs

La Gendarmerie royale du Canada souhaite obtenir des renseignements sur la disponibilité, dans la région de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) et les environs, d'un entrepôt avec locaux à bureaux répondant aux critères suivants :

PRÉALABLES

Les renseignements fournis par le propriétaire ou par son mandataire doivent comprendre l'emplacement de l'immeuble, le zonage actuel, l'endroit précis où sont situés les locaux dans l'immeuble, la superficie des locaux et des détails concernant le type de places de stationnement (publiques ou privées). Toute réponse présentée à la GRC par un mandataire **doit** être accompagnée d'une autorisation du propriétaire du bien immobilier.

NOTE : Les locaux sous-loués ne seront pas acceptés ni examinés.

La présente demande de renseignements ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Cette démarche vise seulement à recueillir des renseignements sur la disponibilité de locaux à louer. La GRC ne sera pas tenue de demander des soumissions ni de louer des locaux. Pour ce besoin éventuel en matière de locaux ou pour tout autre besoin semblable, la GRC se réserve le droit de lancer une invitation à soumissionner, conformément aux renseignements qu'elle recevra à la suite de cette annonce ou conformément à toute autre information qui pourrait lui être présentée avant la date limite de la demande de renseignements. Elle se réserve également le droit de lancer un appel d'offres. La GRC se réserve le droit de lancer un appel d'offres de location et de n'inviter que les parties intéressées qu'elle considère comme répondant le mieux aux exigences précises relatives aux opérations, à la sûreté, et à la sécurité publique définies dans le processus de demande de renseignements. La diffusion de cette demande de renseignements ne crée pas d'obligation pour le Canada et ne constitue pas pour le Canada une obligation, légale ou autre, de signer un contrat ni d'accepter ou de rejeter des suggestions.

Aucun paiement ne sera effectué par le Canada pour les coûts engagés dans la préparation et la présentation de votre réponse. Le Canada se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

EMPLACEMENT

Les locaux doivent être situés dans la région de St. John's et les environs, dans un rayon de 40 km du QG de la GRC (100, chemin East White Hills, St. John's, T.-N.-L.).

DURÉE DU BAIL

Bail de cinq (5) ans commençant à l'hiver 2023 (date exacte à déterminer), avec deux (2) possibilités de renouvellement d'un (1) an.

Le propriétaire doit être disposé à utiliser un bail type de la GRC.

EXIGENCES

- Espace : Espace de type entrepôt ayant une hauteur de deux étages et une superficie allant de 1 000 à 2 500 m², avec une salle de bain, une salle à manger et au moins un bureau.
- Stationnement : Stationnement clôturé pouvant accommoder au moins 50 véhicules; des places de stationnement additionnelles seraient un atout.
- Accès : Accès direct 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; au moins quatre portes basculantes avec une possibilité d'en installer d'autres au besoin, et au moins deux portes d'entrée régulières.

Sécurité des bâtiments :

- Le système d'alarme incendie doit déjà être installé et respecter les codes du bâtiment et de prévention des incendies en vigueur ou les normes d'aménagement de la GRC;
- Un système de gicleurs doit déjà être installé et respecter les codes du bâtiment et de prévention des incendies en vigueur ou les normes d'aménagement de la GRC, et il doit être en mesure d'intégrer des gicleurs d'entreposage sur étagères;
- Les locaux doivent respecter le Code national du bâtiment et le Code national de prévention des incendies ainsi que les codes ou règlements provinciaux ou municipaux relatifs à l'immeuble ou à la propriété;
- Les locaux doivent respecter toutes les normes environnementales en vigueur, n'avoir jamais été contaminés et ne pas contenir d'amiante.

Aménagement : Le propriétaire doit être en mesure d'offrir un contrat de location « clé en main ». La portée des travaux dépend du site, mais peut inclure des éléments comme la conception, un terrain entouré d'une clôture de sécurité, des installations et composants électriques, un stationnement, des murs mitoyens, des toilettes, des siphons de sol, ainsi qu'une salle pour le réseau local et des circuits de câbles, ou des exigences supplémentaires qui pourraient être décidées par la GRC, selon les conditions actuelles et les soumissions, afin de répondre aux normes opérationnelles et aux normes de sécurité de la GRC.

Une préférence pourrait être accordée aux sites qui respectent **toutes** les exigences. Si les locaux existants ne répondent pas aux exigences, mais qu'il est possible de remédier facilement à la situation, veuillez indiquer les lacunes.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Si un contrat est attribué, le propriétaire et le personnel pourraient devoir satisfaire aux exigences de sécurité suivantes :

- a) À la demande de la GRC, le propriétaire et tout personnel travaillant dans le cadre du bail potentiel peuvent être tenus de fournir une cote de sécurité valide ou une vérification des dossiers criminels.

et/ou

- b) Le propriétaire et son personnel doivent être disposés à fournir toute l'information nécessaire à la GRC afin d'obtenir la cote de sécurité requise. Le processus d'autorisation de sécurité sera effectué par les membres de la Section de la sécurité ministérielle de la GRC et peut être requis avant l'avis d'attribution de tout bail et/ou à tout moment après la date de clôture d'une soumission retenue, le cas échéant.

Le défaut d'obtenir une cote de sécurité et de la conserver ou la non-conformité à toute exigence en matière de sécurité rendront l'offre non conforme et/ou le bail nul et ils seront rejetés d'emblée.

RÉPONSES

Une réponse plus détaillée pourrait être requise ultérieurement.

Renseignements requis

1. Adresse de l'immeuble
2. Superficie disponible; indiquer si elle s'étend sur un ou plusieurs étages (fournir un plan d'étage, si possible)
3. Photos de l'intérieur et de l'extérieur
4. Nombre de places de stationnement
5. Source de chaleur
6. Date de disponibilité
7. Nom, numéro de téléphone, numéro de cellulaire et numéro de télécopieur de la personne-ressource

Veuillez envoyer votre réponse par écrit par l'un des moyens suivants :

Par courriel : AR_Leasing@rcmp-grc.gc.ca

Par service de messagerie :

Gendarmerie royale du Canada
À l'attention du Groupe des locations
Boîte H-60
80, avenue Garland
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 0J8

Date limite pour répondre

Il revient au répondant de faire en sorte que sa réponse par écrit nous parvienne au plus tard le 11 juillet 2022 à 14 h, heure avancée de l'Atlantique.